



31 août 2017

(17-4642)

Page: 1/3

Comité de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES AU
TITRE DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE CAMBODGE

La communication ci-après, datée du 30 août 2017, est distribuée à la demande de la délégation du Cambodge pour l'information des Membres.

Conformément à l'article 15 et à l'article 16 de l'Accord sur la facilitation des échanges (l'"Accord"), le gouvernement royal du Cambodge notifie au Comité de la facilitation des échanges que le Cambodge désigne toutes les dispositions de la section I de l'Accord comme relevant de la catégorie A; ces dispositions seront mises en œuvre à l'entrée en vigueur de l'Accord, à l'exception des suivantes:

Article 1:1	Publication
Article 1:2	Renseignements disponibles sur Internet
Article 1:4	Notification
Article 2:1	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur
Article 5:3	Procédures d'essai
Article 7:1	Traitement avant arrivée
Article 7:2	Païement par voie électronique
Article 7:4	Gestion des risques
Article 7:7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés
Article 7:8	Envois accélérés
Article 7:9	Marchandises périssables
Article 8:2	Coopération entre les organismes présents aux frontières
Article 10:1	Formalités et prescriptions en matière de documents requis
Article 10:4	Guichet unique
Article 11:1-11:3	Liberté de transit
Article 11:5	Liberté de transit
Article 11:11-11:17	Liberté de transit

Les dispositions désignées sont énumérées dans le tableau ci-après.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 1 Publication et disponibilité des renseignements					
Article 1:1	Publication	B	31 décembre 2018	À déterminer	-
Article 1:2	Renseignements disponibles sur Internet	C	31 décembre 2018	À déterminer	À déterminer
Article 1:3	Points d'information	A	-	-	-
Article 1:4	Notification	C	31 décembre 2018	À déterminer	À déterminer
Article 2 Possibilité de présenter des observations, renseignements avant l'entrée en vigueur et consultations					
Article 2:1	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	B	31 décembre 2018	À déterminer	-
Article 2:2	Consultations	A	-	-	-
Article 3 Décisions anticipées					
		A	-	-	-
Article 4 Procédures de recours ou de réexamen					
		A	-	-	-
Article 5 Autres mesures visant à renforcer l'impartialité, la non-discrimination et la transparence					
Article 5:1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	A	-	-	-
Article 5:2	Rétention	A	-	-	-
Article 5:3	Procédures d'essai	B	31 décembre 2019	À déterminer	-
Article 6 Disciplines concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation, et les pénalités					
Article 6:1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	A	-	-	-
Article 6:2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions aux fins du traitement douanier imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	A	-	-	-
Article 6:3	Disciplines concernant les pénalités	A	-	-	-
Article 7 Mainlevée et dédouanement des marchandises					
Article 7:1	Traitement avant arrivée	C	31 décembre 2019	À déterminer	À déterminer
Article 7:2	Paiement par voie électronique	C	31 décembre 2020	À déterminer	À déterminer
Article 7:3	Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions	A	-	-	-
Article 7:4	Gestion des risques	B	31 décembre 2018	À déterminer	-
Article 7:5	Contrôle après dédouanement	A	-	-	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 7:6	Établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée	A	-	-	-
Article 7:7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	C	31 décembre 2020	À déterminer	À déterminer
Article 7:8	Envois accélérés	B	31 décembre 2020	À déterminer	-
Article 7:9	Marchandises périssables	C	31 décembre 2022	À déterminer	À déterminer
Article 8 Coopération entre les organismes présents aux frontières					
Article 8:1		A	-	-	-
Article 8:2		C	31 décembre 2022	À déterminer	À déterminer
Article 9 Mouvement des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier					
		A	-	-	-
Article 10 Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit					
Article 10:1	Formalités et prescriptions en matière de documents requis	B	31 décembre 2020	À déterminer	-
Article 10:2	Acceptation de copies	A	-	-	-
Article 10:3	Utilisation des normes internationales	A	-	-	-
Article 10:4	Guichet unique	C	31 décembre 2022	À déterminer	À déterminer
Article 10:5	Inspection avant expédition	A	-	-	-
Article 10:6	Recours aux courtiers en douane	A	-	-	-
Article 10:7	Procédures communes à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis	A	-	-	-
Article 10:8	Marchandises refusées	A	-	-	-
Article 10:9	Admission temporaire de marchandises et perfectionnement actif et passif	A	-	-	-
Article 11 Liberté de transit					
Article 11:1-11:3		C	31 décembre 2020	À déterminer	À déterminer
Article 11:4		A	-	-	-
Article 11:5		C	31 décembre 2022	À déterminer	À déterminer
Article 11:6		A	-	-	-
Article 11:7		A	-	-	-
Article 11:8		A	-	-	-
Article 11:9		A	-	-	-
Article 11:10		A	-	-	-
Article 11:11-11:17		B	31 décembre 2020	À déterminer	-
Article 12 Coopération douanière					
		A	-	-	-